

Annnonce de sortie de la CP-SSE (case postale, 8035 Zurich)

L'assuré _____, n° AVS _____, quitte notre
entreprise en date du _____

Au moment de son départ, l'assuré travaillait à temps plein (100 %) ? oui non

Si « non », il s'agit d'une maladie de courte durée (moins de 6 mois) ? oui non

Si le droit aux indemnités journalières maladie prend fin, veuillez annexer le décompte final de la
caisse maladie.

Nom et adresse du médecin traitant

Si l'assuré dispose d'un capital épargne, veuillez cochez ce qui convient :

- Suspension de l'assurance : l'assuré est employé de manière saisonnière et retourne dans l'entreprise
- Départ de l'assuré : la nouvelle caisse de pension n'est pas connue
- Transfert à la nouvelle caisse de pension ou le compte de libre passage d'une banque ou d'une assurance (veuillez indiquer ci-dessous les coordonnées de paiement)
- L'assuré bénéficie d'une rente-pont de la **fondation « RA »** (Fondation pour la retraite anticipée) et reste affilié à la CP-SSE

Versement en espèces

Les assurés peuvent demander le versement en espèces de la prestation

- s'ils quittent définitivement la Suisse (sous réserve de modifications du traité avec le pays concerné)
- s'ils exercent une activité lucrative indépendante à titre d'activité principale (veuillez annexer l'attestation de la nouvelle caisse AVS)

Adresse de l'assuré

Nouvelle caisse de pension

Coordonnées de paiement de la nouvelle caisse de pension

Remarques

Date

Timbre et signature de l'entreprise